



Division des droits des Palestiniens

Janvier 2006
Volume XXIX, Bulletin n° 1

Bulletin sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général est profondément attristé par l'attentat-suicide de Tel-Aviv	3
II. Le Secrétaire général adresse un message au peuple palestinien au sujet des élections au Conseil législatif palestinien	3
III. Le Quatuor félicite le peuple palestinien au sujet des élections au Conseil législatif palestinien	4
IV. Le Quatuor se réunit pour examiner les résultats des élections au Conseil législatif palestinien	4
V. La Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	5

Le texte du présent bulletin et des bulletins précédents peut être obtenu dans le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), à l'adresse Internet suivante : <<http://domino.un.org/unispal.nsf>> et à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/Depts/dpa/qpal/pub_bltm.htm>.

I. Le Secrétaire général est profondément attristé par l'attentat-suicide de Tel-Aviv

Le 19 janvier 2006, le porte-parole du Secrétaire général, Kofi Annan, a fait la déclaration suivante (SG/SM/10308) :

Le Secrétaire général est profondément attristé par l'attentat-suicide commis aujourd'hui à Tel-Aviv, au cours duquel des civils innocents ont été blessés. Rien ne saurait justifier des actes visant délibérément à tuer ou à mutiler des civils. Le Secrétaire général adresse ses plus vives condoléances à ceux qui ont été blessés, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple israéliens.

Il demande aux Palestiniens et aux Israéliens de faire tout leur possible pour maintenir le calme en ce moment difficile. Il ne doit pas être permis à ceux qui ont ordonné et exécuté cette attaque de saper le processus démocratique ou de faire capoter les efforts visant à promouvoir la paix entre les parties.

II. Le Secrétaire général adresse un message au peuple palestinien au sujet des élections au Conseil législatif palestinien

Le message ci-après du Secrétaire général Kofi Annan a été publié le 21 janvier 2006 (SG/SM/10312) :

J'ai un message à adresser au peuple palestinien à l'approche des élections législatives du 25 janvier. Ces élections feront date dans votre longue et difficile histoire et j'espère qu'elles vous ouvriront la voie d'un avenir plus pacifique dans lequel vous pourrez enfin avoir votre propre État et vivre en paix avec tous vos voisins.

Vous méritez des élections libres, régulières et pacifiques. Votre commission électorale effectue un travail remarquable dans des circonstances difficiles. La communauté internationale collabore avec l'Autorité palestinienne pour l'aider à assurer l'ordre public. Que vous viviez dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, nous estimons que vous devez pouvoir exercer vos droits démocratiques.

L'Organisation des Nations Unies et le Quatuor sont attachés à la Feuille de route, dont ces élections font partie intégrante. Nous sommes résolus à vous aider à obtenir, par des moyens pacifiques, ce à quoi vous avez droit : la fin de l'occupation et un État palestinien viable, contigu et démocratique, vivant en paix avec un Israël dont la sécurité soit assurée.

Pour parvenir à cet objectif, l'Autorité palestinienne doit continuer à suivre la voie de la réforme et de la paix. Elle doit en particulier empêcher que d'autres qu'elle aient recours à la force. Cela ne lui sera pas facile mais elle doit y parvenir.

La décision que vous prendrez aux élections vous aidera à déterminer votre avenir. Votre vote est une décision qui n'appartient qu'à vous seuls. Voter n'est pas uniquement un droit démocratique, c'est aussi un devoir. Je vous encourage tous à voter le 25 janvier. Et je vous assure que l'Organisation des Nations Unies restera résolument déterminée à vous aider à avoir un État qui soit le vôtre.

III. Le Quatuor félicite le peuple palestinien au sujet des élections au Conseil législatif palestinien

Le 26 janvier 2006, le Quatuor (Organisation des Nations Unies, Union européenne, Fédération de Russie, États-Unis) a fait la déclaration ci-après (SG/2103) :

Le Quatuor a tenu des consultations aujourd'hui au sujet des élections au Conseil législatif palestinien. Il félicite le Président Abbas et le peuple palestinien du processus électoral, qui a été libre et régulier et s'est déroulé dans des conditions de sécurité. Il demande à toutes les parties de respecter les résultats des élections et l'issue du processus constitutionnel palestinien, afin que celui-ci puisse se dérouler dans une atmosphère de calme et de sécurité.

Le peuple palestinien a voté en faveur du changement mais le Quatuor considère que ses aspirations à la paix et à un État, telles qu'elles ont été formulées hier par le Président Abbas dans la déclaration qu'il a faite après la clôture du scrutin, demeurent inchangées.

Il réaffirme qu'il y a selon lui une contradiction fondamentale entre les activités des groupes armés et des milices et l'édification d'un État démocratique. Pour que le règlement du conflit débouche sur la création de deux États, il faut, comme le prévoit la Feuille de route, que tous les participants au processus démocratique renoncent à la violence et à la terreur, acceptent le droit d'Israël d'exister et désarment.

IV. Le Quatuor se réunit pour examiner les résultats des élections au Conseil législatif palestinien

Le 30 janvier 2006, le Quatuor (Organisation des Nations Unies, Union européenne, Fédération de Russie, États-Unis) a publié la déclaration ci-après (SG/2104) :

Les représentants du Quatuor – le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergei Lavrov, la Ministre autrichienne des affaires étrangères, Ursula Plassnik, la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, le Haut Représentant de l'Union européenne chargé de la politique étrangère et de la sécurité, Javier Solana, et la Commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner – se sont réunis ce jour à Londres pour examiner la situation au Moyen-Orient.

Le Quatuor a félicité le peuple palestinien de son processus électoral, qui a été libre et régulier et s'est déroulé dans des conditions de sécurité. Il estime que le peuple palestinien est en droit d'attendre du nouveau gouvernement qu'il réponde à ses aspirations à la paix et à un État et il s'est félicité de l'affirmation du Président Abbas selon laquelle l'Autorité palestinienne est attachée à la Feuille de route, aux accords et engagements liant les parties et un règlement négocié du conflit israélo-palestinien qui débouche sur la création de deux États. Il estime que tous les membres du futur gouvernement palestinien doivent être acquis à la non-violence, à la reconnaissance d'Israël et à l'acceptation des accords et engagements précédents,

y compris la Feuille de route. Il prie instamment les deux parties de respecter leurs accords existants, notamment celui sur les déplacements et l'accès.

À la réunion d'aujourd'hui, le Quatuor a reçu des informations actualisées de son Envoyé spécial, James Wolfensohn, et du Coordonnateur américain, pour la sécurité, le général de corps d'armée Keith Dayton. Il a également eu la chance d'entendre l'ancien Président Carter, qui a aidé à superviser les élections il y a quelques jours. Il a engagé l'Autorité palestinienne à assurer l'ordre public, à prévenir les attentats terroristes et à démanteler l'infrastructure de la terreur. Il a reconnu que les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne avaient contribué de façon constructive au maintien de l'ordre public au cours des récentes élections. Il s'est déclaré d'avis qu'il demeurerait important de continuer à progresser sur la voie de la consolidation, de la transparence et de la réforme.

Conscient des besoins du peuple palestinien, le Quatuor a examiné la question de l'assistance à l'Autorité palestinienne. Il a tout d'abord exprimé sa préoccupation face à la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne et préconisé l'adoption d'urgence de mesures qui permettent d'aider le Gouvernement provisoire à stabiliser les finances publiques en tenant compte des critères fixés en matière de transparence et de réforme budgétaires. Il a ensuite déclaré qu'il était inévitable qu'à l'avenir, les donateurs accordent leur aide à un nouveau gouvernement en fonction de son attachement aux principes de la non-violence, de la reconnaissance d'Israël et de l'acceptation des accords et engagements précédents, y compris la Feuille de route. Le Quatuor demande au Conseil législatif palestinien nouvellement élu d'appuyer la formation d'un gouvernement attaché à ces principes, ainsi qu'à l'état de droit, à la tolérance, à la réforme et à une gestion budgétaire saine.

Le Quatuor a rappelé aux deux parties qu'en vertu de la Feuille de route, ils étaient tenus de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre le règlement des questions touchant au statut définitif. Il a réaffirmé qu'il fallait mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement, s'est à nouveau déclaré préoccupé par le tracé de la barrière de sécurité et a pris note des récentes déclarations du Premier Ministre israélien par intérim Olmert selon lesquelles Israël continuerait à démanteler les avant-postes non autorisés.

Le Quatuor s'est déclaré préoccupé par l'état de santé du Premier Ministre Sharon et a exprimé l'espoir que celui-ci se rétablisse promptement.

Enfin, le Quatuor a réaffirmé son attachement aux principes énoncés dans la Feuille de route et les déclarations précédentes et à un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le Quatuor restera saisi de la question et travaillera en collaboration avec les principaux acteurs régionaux.

V. La Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 31 janvier 2006, la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, Angela Kane, a informé le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. On trouvera ci-après des extraits de sa déclaration (S/PV.5361) :

...

Des événements cruciaux sont survenus tant en Israël que dans le territoire palestinien occupé ces 30 derniers jours, à savoir la grave maladie du Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, et la victoire, il y a quelques jours, de la liste « Changement et réforme » du Hamas aux élections du Conseil législatif palestinien.

...

Le 25 janvier, les élections au Conseil législatif palestinien se sont tenues dans l'ensemble de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, après que le Cabinet israélien eut décidé d'autoriser 6 300 des près de 120 000 personnes habilitées à participer au scrutin à voter dans six bureaux de poste, conformément aux précédents créés lors des Accords d'Oslo et des élections de 1996 et 2005. Au total, 77 % des électeurs inscrits ont participé à l'élection du nouveau Conseil.

Les élections ont été observées par environ 20 000 observateurs nationaux et 1 000 observateurs internationaux, y compris des missions de l'Union européenne, du National Democratic Institute, du Centre Carter et du Canada. Dans l'ensemble, les observateurs ont conclu que la campagne s'était déroulée dans une atmosphère relativement calme, d'où était absente toute provocation rhétorique. Un peu partout, les autorités israéliennes ont simplifié les formalités aux points de contrôle afin de faciliter les déplacements le jour de l'élection, alors que les candidats, les militants et les agents électoraux n'avaient pas toujours été en mesure de franchir aisément les points de passage durant la campagne.

...

Selon les résultats officiels annoncés par la Commission électorale centrale, la liste « Changement et réforme » du Hamas a obtenu une majorité de 74 sièges, la liste du Fatah a obtenu 45 sièges et les 13 sièges restants sont allés à de petits partis ou à des candidats indépendants.

Le Président Abbas a indiqué qu'il allait immédiatement entamer des négociations pour former un nouveau gouvernement. Évoquant les devoirs et les responsabilités qui incomberont à celui-ci, le Président a cité :

« les accords israélo-palestiniens, en commençant par les Accords d'Oslo et les résolutions du Sommet arabe et en terminant par les résolutions adoptées par la communauté internationale, en particulier la Feuille de route, en tant que seul et unique cadre actuel de mise en œuvre. »

...

Je voudrais à présent en venir à la réunion du Quatuor à Londres. Hier soir, le Secrétaire général s'est entretenu avec ses collègues du Quatuor à Londres pour examiner la situation politique au lendemain des élections, répondre à l'urgente crise financière palestinienne et examiner la marche à suivre pour que les services de sécurité soient réformés et obtiennent des résultats. Le Quatuor a entendu un exposé de son Envoyé spécial, M. James Wolfensohn, et du Coordonnateur américain pour la sécurité, M. Keith Dayton. L'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter a également fait part de ses impressions après avoir dirigé la récente mission d'observation électorale.

...

J'en viens maintenant à d'autres questions. Bien que les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne aient contribué à maintenir l'ordre public lors des récentes élections, il y a eu un grand nombre de problèmes de sécurité graves et de nature très différente pendant la période à l'examen, dont la plupart sont survenus ou ont été fomentés dans la bande de Gaza. Ces problèmes ont souligné la nécessité pour l'Autorité palestinienne de garantir l'ordre public et de prendre des mesures antiterroristes, comme l'a rappelé le Quatuor la nuit dernière. Il s'agissait d'enlèvements, d'attaques contre des bureaux et des édifices publics, de franchissements non autorisés de la frontière entre Gaza et l'Égypte, de tirs de roquettes Kassam sur le sud d'Israël et d'attentats-suicides revendiqués par le Jihad islamique.

Israël a riposté aux attentats terroristes et aux tirs de roquettes en resserrant son dispositif de bouclage, en effectuant des frappes aériennes sur la bande de Gaza, en conduisant des opérations terrestres qui ont fait des morts en Cisjordanie et en procédant à des assassinats ciblés. La construction de la barrière de sécurité et les travaux de terrassement dans le territoire palestinien occupé se sont poursuivis, en dépit de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice. Au début du mois, le Ministre israélien de la défense a ordonné la reprise de la construction de trois parties de la barrière de Jérusalem, qui avait été gelée sur l'ordre de la Haute Cour de justice israélienne. En outre, des permis rétroactifs ont été délivrés aux fins de la construction d'un quartier de la colonie de peuplement de Modi'in Illit, Matityahu-Est, sur des terres appartenant au village palestinien de Bil'in.

À la réunion d'hier, le Quatuor s'est à nouveau dit d'avis que l'expansion des colonies de peuplement devait cesser et a rappelé l'inquiétude que lui inspire le tracé de la barrière. Il a également pris note des récentes déclarations du Premier Ministre par intérim Olmert, selon lesquelles Israël continuera à démanteler les avant-postes non autorisés.

...
